



Termes de Référence FONAREDD

Adopté par message électronique le 24 novembre 2023

EB.2023.36

Considérant :

- Les termes de référence du fonds fiduciaire CAFI permettent le décaissement de fonds par le biais d'un fonds fiduciaire géré par le MPTF-O.
- Le mandat du FONAREDD a été approuvé en 2013.
- Un processus de réforme a été lancé en 2022 à la suite d'un examen de la gestion du FONAREDD visant à améliorer ses performances et d'un accord avec le gouvernement de la RDC.

Le Conseil d'administration de CAFI :

1. Approuve les modifications apportées aux termes de référence du Fonds fiduciaire FONAREDD concernant les nouvelles modalités de gouvernance, et accepte que les fonds CAFI puissent être transférés au FONAREDD sur la base des nouvelles modalités ;
2. Note que d'autres changements seront nécessaires aux termes de référence et au manuel d'opérations du FONAREDD, pour tenir compte des nouvelles circonstances et des leçons apprises depuis 2013, et que ces changements seront présentés au CE d'ici le 31 décembre 2024.
3. Demande au MPTF-O de confirmer la version des termes de référence que la présente décision approuve. Le Conseil d'administration de CAFI approuve la participation suivante de CAFI à la structure gouvernementale FONAREDD :
 - a **Un comité directeur (CD)** : Au sein du comité directeur, les donateurs contribuant à CAFI sont représentés par un ambassadeur ou le plus haut représentant politique de chaque institution contribuant à CAFI. Si nécessaire, le conseil d'administration de CAFI peut informer le comité directeur, par l'intermédiaire de son président, des représentants des donateurs.
 - b **Le Comité de pilotage technique** : composé de 10 membres, une petite représentation de chaque partie prenante. Trois représentants des donateurs contribuant à CAFI (au niveau équivalent à celui de directeur de cabinet ou de haut fonctionnaire) (2 fixes et 1 rotatif) nommés par le conseil d'administration.
 - c **Comité d'examen des programmes (CEP)** : Anciennement le comité technique ; supervise la conformité technique avec la stratégie REDD. Maintient les objectifs initiaux avec une structure optimisée. Composé de 3 représentants des bailleurs de fonds (2 fixes, 1 rotatif).